

En raison de la crise du COVID-19, les informations ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées, notamment celles qui concernent le mode d'enseignement (en présentiel, en distanciel ou sous un format comodal ou hybride).

5 crédits	30.0 h	Q1
-----------	--------	----

Enseignants	Dubuisson Bernard ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Situé dans le prolongement du cours de droit des obligations enseigné en deuxième année de baccalauréat, le cours aborde des questions particulières qui n'ont pas pu être abordées lors du cours général, telles que la responsabilité civile médicale, la responsabilité civile des administrateurs de société, la responsabilité civile de l'entreprise, la responsabilité civile de l'avocat, des notaires et des huissiers, ou encore la responsabilité civile du sportif. Les thèmes retenus peuvent varier d'année en année. Le cours s'emploiera à mettre en lumière les particularités du régime de responsabilité lorsqu'il s'applique à ces différentes catégories d'activités.
Acquis d'apprentissage	<p>Le cours de responsabilité civile approfondie complète la formation des étudiants qui choisissent de s'inscrire dans la finalité " Justice civile et pénale ". Il prolonge le cours de droit des obligations enseigné en 2ème année de baccalauréat. Il vise à permettre aux étudiants de connaître et de maîtriser les règles qui régissent la responsabilité civile contractuelle ou extra-contractuelle lorsque celles-ci s'appliquent à des activités particulières et d'en saisir la spécificité. Au terme du cours, les étudiants devront être capables :</p> <p>1 - de définir et d'expliquer les conditions auxquelles est subordonnée la réparation d'un dommage lorsqu'il résulte d'une activité économique particulière (entreprise, professions libérales...) ou d'une action menée dans l'intérêt général (pouvoirs publics...) ; - de percevoir les caractéristiques du régime de responsabilité lorsqu'il s'applique à ces activités et d'en comprendre les enjeux et les conséquences. Ce cours fait partie d'une finalité cohérente. Les titulaires des cours de la finalité forment une équipe d'enseignement : ils se concertent sur les contenus et méthodes de chaque cours afin d'en assurer la complémentarité. Dans toute la mesure du possible et compte tenu du nombre des étudiants inscrits, le cours s'appuie sur des méthodes pédagogiques participatives. Le titulaire illustre son cours d'exemples et invite les étudiants à appliquer la connaissance nouvellement acquise à des situations concrètes.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Examen oral en fin de session.
Méthodes d'enseignement	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Enseignement comodal partim en présentiel, partim en distanciel.
Contenu	Le cours est consacré à un approfondissement des principes généraux enseignés au cours de droit des obligations. Il revient sur les principales sources de responsabilités en droit commun (art. 1382 à 1386bis) et identifie certaines questions particulières qui sont spécialement examinées. Le cours se subdivise en trois parties : 1. responsabilité du fait personnel : la notion et les sources de la faute ainsi que la causalité sont examinées. La responsabilité des pouvoirs publics fait l'objet d'une attention particulière sous l'angle de la faute. L'incertitude causale fait aussi l'objet d'une étude approfondie 2. Les responsabilités du fait d'autrui (parents, instituteurs et commettants) . La responsabilité du commettant fait l'objet d'une attention particulière 3. les responsabilités du fait des choses (choses, animaux et bâtiments) : la responsabilité générale du fait des choses dont on a la garde fait l'objet d'une attention particulière. Sur chacun des points abordés, un éclairage est donné sur les modifications apportées par l'avant projet de réforme sur la responsabilité civile.
Ressources en ligne	Pas de syllabus.
Autres infos	Le cours se situe dans le prolongement du cours de droit des obligations.

Faculté ou entité en charge:	BUDR
------------------------------	------

Force majeure

Méthodes d'enseignement	Enseignement comodal en auditoire.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	La matière d'examen est la matière vue au cours oral. L'examen a lieu oralement en distanciel. Les étudiants peuvent utiliser un recueil de jurisprudence reprenant les décisions citées durant le cours.

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en droit	DROI2M	5		